



DEPARTEMENT  
DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT  
DE SARCELLES

CANTON DE  
DEUIL- LA- BARRE

## VILLE DE GROSLAY

### **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 MARS 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le **21 MARS à 20H30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Joël BOUTIER, Maire**.

**Présents :**

M. Joël BOUTIER – Mme. Christine MORISSON – M. Christian VAUTHIER – Mme. Odette PLA – M. Guy DUMONT – Mme. Claudine STEINMANN – M. Pierre FARCY – M. Jean-Pierre TARAMARCAZ – M. Jean SZEWCZYK - M. Claude SAGE - M. Yann ALEXANDRE – Mme. Régine JOYEAU – Mme. Véronique COLLIN – Mme. Samia MEZIANI – M. Stéphane PEGARD – Mme. Ouahiba AGGAR – Mme. Jocelyne CHAVAROT – Mme. Lucienne LANGLET – Mme. Marion NICOLAS MARTEL - M. Lucien CORINTHE - M. Marc POIRAT –M. Patrick CANCOUËT – Mme. Céline MENARD – Mme. Marie LEGER-GUERREE – M. Alexandre MENSALES -

**Absents excusés :**

M. Nicolas IZAK- M. Nicolas GRANVAL – M. Marc CLOUET - M. Joseph YANAN

**Pouvoirs :**

M. Nicolas GRANVAL à M. Marc POIRAT  
M. Marc CLOUET à M. Patrick CANCOUËT  
M. Joseph YANAN à Mme Christine MORISSON

**Secrétaire de séance : Mme Régine JOYEAU**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **14 MARS 2019**

**Affiché dans les panneaux administratifs,  
Le 28 MARS 2019**

**Vu, le Secrétaire de Séance,**

**Régine JOYEAU**

**Le Maire,**

**Joël BOUTIER**



**DIRECTION GENERALE :****Désignation du Secrétaire de séance :**

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.  
Vu le procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **DESIGNE** Mme Régine JOYEAU secrétaire de séance du Conseil Municipal du 21 MARS 2019

**Approbation du Procès-Verbal de la séance du 21 FEVRIER 2019 à 20H30**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 21 FEVRIER 2019 à 20H30

**Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation :**

**Décision n°2019-10** : Il est décidé d'acquérir par voie de préemption la parcelle non bâtie sise 7 rue du Béquet, cadastrée AO n°435 d'une superficie de 296 m<sup>2</sup> en vue de la réalisation de la coulée verte au prix de 20 720 € (Vingt mille sept cent vingt-euros) toutes indemnités confondues.

Le vendeur dispose d'un délai de 2 mois pour faire part de sa décision. En cas d'acceptation, un acte authentique et le paiement du prix interviendront dans le délai maximum de 4 mois à compter de l'acceptation.

En cas de refus du vendeur de céder son bien au prix proposé, la commune saisira dans le délai de 15 jours suivant cette réponse le juge de l'expropriation du Tribunal de Grande Instance de Pontoise et demandera la fixation judiciaire du prix. Dans cette hypothèse et conformément à l'article L. 213-4-1 du code de l'urbanisme, une somme représentant 15 % du montant de l'évaluation du service des Domaines sera consignée dans le délai de 4 mois suivant la décision de préemption.

Après fixation définitive du prix judiciaire, les parties disposent de 2 mois pour accepter la transaction, le silence valant acceptation tacite.

S'il y a acceptation des deux parties, le paiement de la vente interviendra dans le délai maximum de 4 mois à compter de la décision définitive du juge.

**Décision n°2019-11** : suite à la destruction partielle de la salle polyvalente et sportive Roger Donnet, il est nécessaire de reconstruire partiellement cet équipement et de le réhabiliter entièrement afin de répondre aux besoins actuels et de le mettre aux normes. Le coût des travaux est estimé à 1 937 228 € HT et celui des honoraires à 285 477 € HT soit un coût estimatif global de 2 222 706 € HT. La commune souhaiterait bénéficier d'une dotation d'équipements des territoires ruraux pour la réalisation de ces travaux et demande l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) 2019 auprès de l'Etat suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

**Dépenses**

Montant total des travaux HT	1 937 228 €
Montant total des honoraires HT	285 477 €
<b>Montant total des dépenses HT</b>	<b>2 222 706 €</b>

**Financements :**

Indemnisation assurances (estimatif)	700 000 €
DETR (Etat)	140 000 €
Région	200 000 €
Département	150 000 €
Fonds de concours exceptionnel CAPV	100 000 €

<b>Reste à charge de la commune</b>	<b>932 705 €</b>
<b>Taux de subventions publiques</b>	<b>39%</b>

La commune s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la part de financement non accordée par un partenaire public sollicité.



*M. Poirat s'interroge sur le taux de subvention publique de 39% qui semble ne pas être juste mais tourner autour de 25%. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'estimations mais qu'en tout état de cause, la règle à respecter est que les aides publiques ne doivent pas dépasser 80%.*

**Décision n°2019-12** : Désignation du cabinet d'avocats DRAI afin de représenter la ville de Groslay dans l'affaire « GROSLAY INCENDIE SALLE POLYVALENTE – 18055101 ».

Les frais s'élèvent à la somme de 3 150 euros HT soit 3 780.00 euros TTC (trois mille sept cents quatre-vingt euros).

**Décision n°2019-13** : Désignation du cabinet d'avocats GENTILHOMME afin de représenter la ville de Groslay dans l'affaire « GROSLAY C/PERIL IMMINENT 4 RUE CHARLES DE GAULLE – 2018308 ».

Les frais s'élèvent à la somme de 700 euros HT soit 840.00 euros TTC (huit cent quarante euros).

**Décision n°2019-14** : Désignation du cabinet d'avocats GENTILHOMME afin de représenter la ville de Groslay dans l'affaire « GROSLAY C/ ISIDORO (demande indemnitaire)3 – 2019005 ».

Les frais s'élèvent à la somme de 1 250 euros HT soit 1 500.00 euros TTC (mille cinq cents euros).

**Monsieur le Maire demande d'en prendre acte**

#### **Service finances :**

#### **Débat d'Orientations Budgétaires – DOB 2019**

*Monsieur le Maire cède la parole à Mme Meziani, déléguée au budget, pour la présentation des orientations budgétaires 2019.*

*Mme Meziani fait état des prévisions économiques pour la France :*

*L'INSEE table pour 2019 sur le même taux de croissance qu'en 2018 soit environ 1,5 % malgré le soutien de la consommation. Ce taux en 2017 était de 2,3 %.*

*C'est un coup dur pour l'Etat qui misait gros sur les réserves du pouvoir d'achat de fin d'année par la diminution de la taxe d'habitation et la baisse des cotisations salariales.*

*Les ménages ont perdu en moyenne environ 510 euros par an depuis 2001 à cause des mesures fiscales et sociales, malgré l'injection massive de pouvoir d'achat opérée par le Gouvernement avec les 10 milliards d'euros de mesures « Macron ».*

*On constate toutefois un maintien de l'investissement des entreprises, avec un « léger » début d'une lente décrue du chômage qui serait aux alentours de 9 % en 2019 au lieu de 9,4 % fin 2018.*

*Ce début d'année 2019 est ainsi en demi-teinte : pas d'arrêt brutal de l'activité, mais un net essoufflement de la reprise.*

*Cette croissance en « baisse » complexifierait ainsi l'équation budgétaire nationale 2019 : ainsi, le déficit pour 2019 serait de l'ordre de 3,2 %, après les 2,7 % de 2018 et encore plus haut si la croissance venait à être inférieure au 1,7 % prévu (ce qui semble être le cas en ce début d'année).*

*Concernant le déficit public et la dette de notre pays, il faut là aussi constater une détérioration : en effet, fin 2017, notre dette était de 2 258 milliards d'euros (soit 98,50 % du PIB) et au 3<sup>ème</sup> trimestre 2018 elle était de 2 322 milliards d'euros, ce, sans prendre en compte les dernières annonces du Gouvernement pour soutenir le pouvoir d'achat (10 milliards) représentant une charge supplémentaire pour l'Etat risquant d'alourdir un peu plus ce bilan.*

*Aujourd'hui, cette dette représente presque 100 % du PIB, soit 99,3 % et si cela devait s'accroître, cette abyssale supérieure à 100 % du PIB nous rapprocherait des autres pays européens en difficulté comme la Grèce, le Portugal, la Belgique, le Danemark, etc.*

*Le déficit de la balance commerciale fin décembre 2018 a atteint 59,9 milliards d'euros, la facture énergétique représentant environ 2/3 de ce montant ; ainsi, ce sont 2,1 milliards de plus qu'en 2017.*

*C'est dans ce climat d'incertitude qu'a été établi le budget communal 2019.*

*Le résultat de l'exercice 2018, dans ce constat de baisse des dotations et sans progression de la fiscalité locale, enregistre un excédent de fonctionnement d'environ 1,068 M€, ainsi qu'un excédent d'investissements de 0,950 M€, soit un excédent global de plus de 2 M€, permettant ainsi, en cette avant-dernière année de mandat, de trouver le financement pour continuer et poursuivre la réalisation des investissements prévus dans le programme 2014-2020.*

**Résultats de l'exercice 2018**

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS	
Section de Fonctionnement	9 132 847,54	9 766 928,94	excédent	634 081,40
Report de l'exercice N-1 (002)	0,00	434 102,14		
<b>Total fonctionnement</b>	<b>9 132 847,54</b>	<b>10 201 031,08</b>	<b>excédent</b>	<b>1 068 183,54</b>
<b>Réalisation de l'exercice</b>				
Section d'investissement	2 856 766,14	5 030 711,33	excédent	2 173 945,19
+ Report de l'exercice N-1 (001)	1 224 422,46			
<b>Total investissement</b>	<b>4 081 188,60</b>	<b>5 030 711,33</b>	<b>excédent</b>	<b>949 522,73</b>
<b>+ Reports N-1</b>				
<b>TOTAL SECTIONS</b>	<b>13 214 036,14</b>	<b>15 231 742,41</b>	<b>excédent</b>	<b>2 017 706,27</b>

C'est avec ce bon résultat de 2018 qu'a été établi le budget prévisionnel 2019 présenté ce soir dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires, avec pour principe d'alléger les charges de fonctionnement par rapport aux ressources, afin de dégager le maximum de fonds de la section fonctionnement vers l'investissement, soit environ 1,73 millions d'euros.

Les projets 2019 sont les suivants :

- Réaliser le C.A.R (Contrat d'Aménagement Régional) avec ces 4 actions :
  - Parking de 23 places rue Pierre Corre / rue Paul Du Boÿs
  - Aménagement des 3 classes de l'école Alphonse Daudet
  - Réaménagement et agencement de la salle des fêtes
  - Réagencement de la Place de la Libération
- Lancement de travaux d'aménagement de la future Maison des Associations et de la Jeunesse
- Ouverture du local pour les jeunes rue du Général Leclerc
- Agrandissement de la médiathèque (sur plus de 130 m2) rue Lambert Tétart
- Remise en état de la salle Roger Donnet après l'incendie du 14/07/2018
- Acquisition d'un terrain au centre-ville de Groslay d'environ 4 500 m2 Travaux de voirie (rue Jean Jaurès, rue du Champ de l'Asile)
- Achat de véhicules propres pour le service technique
- Achat de 5 panneaux interactifs pour nos écoles



- Modernisation de l'informatique et logiciels pour les services de la ville

### **Endettement de la commune :**

L'endettement de la commune restera stable en 2019, malgré la possibilité d'un emprunt, si nécessaire, de 0,75 million d'euros pouvant servir à accroître nos actifs en achetant plus de 4 500 m<sup>2</sup> de terrain en plein centre-ville (dernier terrain disponible) et permettant ainsi aux Elus de prévoir l'avenir.

Au 31 décembre 2018, le capital restant dû était de 12,350 M€ (- 0,30 M€ du fonds de soutien), soit une dette réelle nette de 12,050 M€ (représentée par 11 prêts à taux fixe). Le remboursement de l'annuité 2019 sera de 1,230 M€ ramenant ainsi le capital restant dû au 31 décembre 2019 à environ 11 M€, non inclus les 0,30 M€ du fonds de soutien 2019.

### **Capacité de désendettement :**

La capacité de désendettement de la commune c'est-à-dire le ratio qui mesure le calcul de l'encours de la dette par rapport à l'épargne brute est de 6 à 7 ans, ce qui est tout à fait dans la normalité pour les communes de notre strate (- de 10 000 habitants).

### **Echéancier de la dette entre le 31/12/2017 et le 31/12/2020**

Echéance	Montant initial	Capital restant dû	Montant échéance annuelle (*)	Capital	Intérêts
31/12/2017	15 845 341	11 688 143	1 248 695	824 256	424 439
31/12/2018	15 331 224	12 354 879	1 231 477	823 264	398 213
31/12/2019	16 831 224	11 496 398	1 232 679	585 530	374 199
31/12/2020	16 831 224	10 611 338	1 228 987	885 010	343 977

(\*) remboursement de 300 000 € annuels de fonds de soutien

### **Taux des taxes :**

Il n'y aura pas de progression des taux communaux sur les 3 taxes (taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti), comme cela est maintenant le cas depuis plusieurs années à Grosly.

Quant aux bases (votées par le Gouvernement), elles seront d'une progression de l'ordre de 2,2 %.

**Les taux des 3 taxes restent ainsi fixés**

	2018	2019
Taxe d'habitation	17,93 %	17,93 %
Taxe foncier bâti	18,27 %	18,27 %
Taxe foncier non bâti	76,76 %	76,76 %

**Les prévisions budgétaires 2019 en recettes de section de fonctionnement sont les suivantes :**

Chapitre	Intitulé	Montant en €
002	<u>Résultat de fonctionnement</u> : il s'agit du résultat positif du compte administratif 2018	1 068 000
013	<u>Atténuation de charges</u> : Le remboursement des frais de personnel estimé par notre l'assureur	50 000
70	<u>Produits de service du Domaine et ventes diverses</u> : Il s'agit de l'estimation par rapport au réalisé 2018 de l'ensemble des redevances et droits de service à caractère général	616 000
73	<u>Impôts et taxes</u> : L'ensemble des 3 taxes pour environ 5,1 M€ Les dotations de notre EPCI pour 0,460 M€ Les autres taxes y inclus les droits de mutations 0,9 M€	6 427 000
74	<u>Dotations, subventions et participations</u> : Par prudence nous avons repris l'estimation 2018 faite par les recommandations de la loi de finances 2019	2 107 000
75	<u>Autres produits de gestion courante</u> : Il s'agit des revenus des immeubles et de gestion courante	101 000
76	<u>Produits financiers</u> : Il s'agit d'un concours de l'Etat pour la sortie des emprunts dits structurés	301 000
77	<u>Produits exceptionnels</u> : Remboursement assurance salle Roger DONNET	710 000
		<b>11 380 000</b>





**Les prévisions budgétaires 2019 en dépenses de section de fonctionnement sont les suivantes :**

Chapitre	Intitulé	Montant en €
011	<u>Charges à caractère général</u> : En progression afin de tenir compte de l'évolution de toutes nos charges incompressibles. Mais aussi du coût complémentaire lié à l'espace jeunesse ainsi qu'à la modernisation avec un effort également sur l'entretien des réseaux de voirie	3 164 000
012	<u>Charges de personnel et frais assimilés</u> : Montant tenant compte du GVT ainsi que des embauches 2019(marchés publics, développement durable, référent actions jeunesse) 3 postes nouveaux.	4 251 000
014	<u>Atténuation des produits</u> Il s'agit du fonds de péréquation des ressources communales et reversement ou restitutions et prélèvements divers	200 000
015	<u>Dépenses imprévues</u> : Montant prévisionnel afin de pouvoir faire face à différentes dépenses en cours d'année (montant de précaution)	49 000
023	<u>Virement à la section investissement</u> : Il s'agit d'un montant de 1,73 M€ entre le montant de nos ressources et nos dépenses	1 730 000
042	<u>Opérations d'ordres</u> : Il s'agit de valeurs comptables 2019, ainsi que des immobilisations cédées des dotations aux amortissements	720 000
65	<u>Autres charges de gestion courante</u> : Légèrement en progression pour maintenir notre participation au service incendie, aux indemnités de logement. la subvention est maintenue au même niveau qu'en 2018 pour notre participation aux frais du CCAS et de nos associations,	886 000
66	<u>Charges financières</u> : Légère baisse de notre remboursement des intérêts d'emprunt par rapport à 2018	374 000
67	<u>Charges exceptionnelles</u> : Divers	6 000
		11 380 000



**Les prévisions budgétaires 2019 en recettes de section d'investissement sont les suivantes :**

Chapitres	Intitulé	Montant en €
001	<u>Résultat d'investissement reporté</u> Il s'agit du report de notre excédent dégagé sur l'exercice 2018	949 000
021	<u>Virement à la section d'investissement</u> Il s'agit du montant prévisionnel dégagé sur notre budget 2019 entre nos ressources et nos dépenses (charges 023 virement section d'investissement)	1 730 000
024	<u>Produits des cessions immobilières :</u> - Cession PROMOVAL - Cession rue des ouches (2 terrains) - Cession rue de Montmagny - Cession appartement ex crèche - Cession parcelle Ave de la République - Cession terrain non bâti	2 270 000 1 080 000 350 000 150 000 250 000 120 000 320 000
040	<u>Opérations d'ordre de transfert entre sections</u>	721 000
041	<u>Opérations patrimoniales :</u> même montant en dépenses (compte 041)	146 000
10	<u>Dotations fonds divers et perçus :</u> - F.C.T.V.A - Taxe d'aménagement	600 000 230 000 370 000
13	<u>Subventions d'investissement reçues :</u> Toutes les subventions dont celles du CAR (opération en centre-ville)	1 597 000
16	<u>Emprunts</u> il s'agit d'acquérir le terrain rue des Ouches qui entrera dans l'actif de la ville	751 000
	SOUS TOTAL	8 764 000
	RAR	368 000
	TOTAL	9 132 000





**Les prévisions budgétaires 2019 en dépenses de section d'investissement sont les suivantes :**

	Intitulé	Montant en €
041	Opérations patrimoniales : Même mont en recettes (compte 041)	146 000
16	Emprunts et dettes assimilées : Il s'agit des remboursements en capital de nos 13 emprunts en 2019 Dépôts et cautionnements reçus (dossier PROMOVAL)	1 359 000 859 000 500 000
20	Immobilisations incorporelles : - Frais d'études et divers	211 000
21	Immobilisations corporelles : voir annexe I et II  01-Acquisitions ayant été délibérées ou préemptées  02-Installations générales, agencements, aménagements, constructions	4 000 000  1 160 000  2 260 000
23	Immobilisations en cours - Installations matériel et outillage techniques Place de la Libération (4 opérations) - Avances versées sur commandes Immo corporelles ADP- travaux Glaisières	3 220 000 3 015 000 205 000
	SOUS TOTAL	8 936 000
	RAR	196 000
	TOTAL	9 132 000

Il est donné le détail des immobilisations corporelles représentant 4 000 000 €

**01-Acquisitions ayant été délibérées ou préemptées : 1 160 000 euros**

- Desouches AK 260
- Rigault AK 269
- Boisante AK 754
- Haberstrow AK 273
- Fauveau AK 277
- Département AK 831
- Besson AK 283
  
- Franjeulle
- Moyne Quenot
- Tilliet
- Scandella AL 529

- Satim AO 441-445
- Fauveau AI 71
- Lecanu AK 295
- Foncière Logement/ rue Anatole France
- Parking SCCV du Château
- Vavasseur
- Département AK 820
- Plaideau/Tricot (trottoir)
- Fit (coulée verte)

**02-Installations générales, agencements, aménagements, constructions : 2 260 000 euros**

- Médiathèque
- Salle Roger Donnet (1<sup>ère</sup> phase)
- Voirie
- Eclairage
- Restaurant scolaire
- Véhicules Propres (services techniques)
- Panneaux interactifs (scolaires)
- Mobiliers (écoles, médiathèque, jeunesse, mairie)
- Informatique et logiciels (mairie)
- Mise en conformité des bâtiments communaux
- Mairie (sirène d'alerte – borne)
- Remplacement porte vitrée accès bâtiment (services techniques)
- Fourniture et pose de la porte armement police
- Espace jeunesse travaux
- Remplacement du portail d'accès du vestiaire bulle de tennis
- Création d'une verrière et pose (école Marie Laurencin)
- Déplacement et réimplantation modulaire
- Rideaux pour les classes des écoles
- Réfection partielle de la toiture en zinc à l'accueil de loisirs
- Réfection du sol des classes
- Mise en conformité de l'ascenseur « école des Glaisières » et remplacement de la porte d'accès salle Jacques Pichery.

Ce budget prévisionnel montre la volonté politique des Elus de réaliser les objectifs fixés en 2014 auprès des administrés avec certes un éventuel emprunt de 0,75 M€ mais qui également permettra en parallèle d'accroître nos actifs par l'acquisition d'un terrain, situé en centre-ville, de plus de 4 500 m<sup>2</sup> et en maintenant pour la 4<sup>ème</sup> année la maîtrise des impôts locaux sans progression de ses taux. Il reste en suspens les conséquences non encore connues de la compensation de la taxe d'habitation par l'Etat le moment venu. Il se caractérise par :

- Une bonne maîtrise des frais de personnel malgré la mise en place de la politique jeunesse (+ une embauche) ainsi qu'une embauche pour sa politique développement durable et environnementale et d'une autre embauche pour les marchés publics.
- Le maintien d'un apport financier égal à celui de 2018 tant pour les subventions aux associations que pour l'action sociale et la concrétisation du jumelage avec la ville de MOGADOURO au Portugal en juin 2019.  
La réalisation du 2<sup>ème</sup> contrat régional et départemental par un aménagement harmonieux et sécuritaire de son centre-ville, tant pour nos écoliers que pour nos administrés.
- L'armement des policiers et le renfort du nombre de caméras pour les 8 effectifs de la police municipale
- La réalisation de la politique avec les jeunes (11-17 ans) par l'ouverture d'un local rue du Général Leclerc et avec l'arrivée d'un référent jeunesse depuis le 1<sup>er</sup> février 2019
- Le démarrage de la réalisation de la maison des associations et de la jeunesse rue du Docteur Goldstein
- La reconstruction de la salle Roger Donnet suite à l'incendie du 14 juillet 2018
- L'amélioration des outils pour le personnel tant pour le secteur administratif (achats informatique et logiciels) que pour le renouvellement du parc des véhicules automobiles des services techniques (acquisition des véhicules « propres »).



- La continuité de remise en état des voiries ; après la rue Warocquier et la rue Raoul Duchêne ce sera la rue Jean-Jaurès, rue du Champ de l'Asile et rue des Mériens (avec l'aide de notre EPCI)
- L'arrivée de PMI-PME aux Monts du Val d'Oise, la réalisation d'un rond-point sécuritaire à l'intersection des RD301- RD311 à l'entrée et sortie de Groslay et l'instruction en CDAC du village des Marques permettant ainsi la création-mutation de 1 000 à 1 300 emplois ainsi que le développement de nos entreprises et commerces tout en poursuivant la venue de commerces du centre-ville (par exemple CASINO-SPAR).
- La réalisation de 93 logements à l'habitat adapté permettant ainsi de poursuivre l'aménagement sur 20 hectares du parc régional de la Butte Pinson avec les villes de Montmagny, Pierrefitte et Villetaneuse.
- L'aménagement d'un nouveau secteur d'activité, rue Carnot, par l'arrivée de PMI-PME à valeur ajoutée et la poursuite des démarches menées avec l'ARS pour une maison médicalisée ou sur un autre site

Monsieur le Maire remercie Mme Meziani pour cette présentation très détaillée et demande s'il y a des questions.

Monsieur Cancouët demande qui, considérant qu'il va y avoir de nouvelles activités sur les Monts du Val d'Oise et par conséquent de nouvelles publicités, va percevoir ces taxes.

Monsieur le Maire indique que ce sera la commune.

### **Débat d'Orientations Budgétaires 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312.1

Vu les lois n°2016-991 du 7 août 2015 et n°2018-32 du 22 janvier 2018

Vu le règlement intérieur du conseil municipal

Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Considérant que ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal et un vote par une délibération

Entendu le rapport de Mme Samia MEZIANI, Déléguée aux questions budgétaires

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité

### **PREND ACTE :**

- De la tenue du débat d'orientations budgétaires, qui a eu lieu ce jeudi 21 mars 2019, suite à la présentation des grandes orientations et propositions.
- De l'existence et la communication du rapport d'orientations budgétaires pour 2019 annexé à la présente délibération.

### **Questions diverses**

Monsieur Cancouët demande s'il existe un planning concernant les éventuels futurs travaux de réfection des rues.

Monsieur le Maire indique que la présentation des orientations budgétaires a en grande partie répondu à cette question.

Monsieur Cancouët demande quelle est la position officielle du maire sur l'évolution du trafic aérien à Roissy si un quatrième terminal devient effectif.

Monsieur le Maire indique qu'il y a plusieurs facteurs qui entrent en ligne de compte : d'un point de vue économique compte tenu des projections de doublement du nombre de passagers dans les 20 ans à venir, si cette extension ne se fait pas à Roissy, d'autres capitales européennes se positionneront pour l'obtenir. Il découle de cette extension des créations d'emplois, ce qui est important à condition qu'ils bénéficient également aux Val d'Oisiens et pas seulement aux habitants de la Seine et Marne. Par ailleurs, les utilisateurs locaux sont satisfaits de pouvoir disposer d'un aéroport à proximité pour leurs déplacements. Comme l'ont fait M. BLAZY, Maire de Gonesse et M. ENJALBERT, médecin et Maire de Saint Prix, il demande qu'il y ait une prise en compte de la santé des populations. Sous réserve de cette prise en compte, il est plutôt favorable à ce projet, à titre personnel.

*Monsieur Cancouët demande si cette position serait identique dans le cas où l'aéroport serait vendu à des privés.*

*Monsieur le Maire répond non : l'aéroport doit rester purement français, à l'Etat.*

*M. Cancouët indique que la Région Ile de France se porte acquéreur.*

*Monsieur le Maire n'a pas d'information claire sur ce point. Il faut attendre la fin du débat en avril et la position de l'Etat français sur ce dossier.*

*Monsieur Cancouët demande s'il existe des statistiques sur l'ensemble des délits qui se produisent sur la commune et peut-on les confronter à ce qu'il se passe au sein des communes voisines.*

*Monsieur le Maire indique que la police municipale édite tous les mois un rapport sur les délits, complété par le commissariat d'Enghien, la CAPV également. Ils ne sont pas communicables pour le moment par respect par rapport aux autres villes. Il convient de se retourner vers M. Guilloux, directeur de la police intercommunale.*

*Monsieur Cancouët demande s'il y aura une synchronisation des feux au carrefour de la RD 301/RD 311 pour assurer une meilleure fluidité.*

*Monsieur le Maire indique qu'il n'y aura plus de feu au niveau du giratoire à l'exception d'un feu à la sortie de l'Avenue de la République en corrélation avec un feu dans le sens Paris/province, à déclenchement automatique lors des heures de pointe.*

*Levée de la séance à 21h22.*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guilloux', with a vertical line extending downwards from the end of the signature.



N° d'ordre	Récapitulatif des délibérations
19-03-10	Désignation du secrétaire de séance
19-03-11	Débat d'Orientations Budgétaires – DOB 2019

B B

## CONSEIL MUNICIPAL

APPROBATION DU PROCES VERBAL  
DE LA SEANCE DU 21 MARS 2019 A 20H30

Mme/M	Prénom	NOM	Fonction	Signature
Monsieur	Joël	BOUTIER	Maire	
Madame	Christine	MORISSON	Maire-Adjoint	
Monsieur	Christian	VAUTHIER	Maire-Adjoint	
Madame	Odette	PLA	Maire-Adjoint	
Monsieur	Guy	DUMONT	Maire-Adjoint	
Madame	Claudine	STEINMANN	Maire-Adjoint	
Monsieur	Pierre	FARCY	Maire-Adjoint	
Monsieur	Jean-Pierre	TARAMARCAZ	Maire-Adjoint	
Monsieur	Jean	SZEWCZYK	C. Municipal	
Monsieur	Claude	SAGE	C. Municipal	
Monsieur	Yann	ALEXANDRE	C. Municipal	
Madame	Régine	JOYEAU	C. Municipale	
Madame	Véronique	COLLIN	C. Municipale	
Monsieur	Nicolas	IZAK	C. Municipal	Absent
Madame	Samia	MEZIANI	C. Municipale	
Monsieur	Stéphane	PEGARD	C. Municipal	
Madame	Ouahiba	AGGAR	C. Municipale	
Madame	Jocelyne	CHAVAROT	C. Municipale	
Madame	Lucienne	LANGLET	C. Municipale	
Madame	Marion	NICOLAS MARTEL	C. Municipale	
Monsieur	Lucien	CORINTHE	C. Municipal	
Monsieur	Nicolas	GRANVAL	C. Municipal	Pouvoir M. Marc POIRAT
Monsieur	Marc	POIRAT	C. Municipal	
Monsieur	Marc	CLOUET	C. Municipal	Pouvoir M. Patrick CANCOUËT
Monsieur	Patrick	CANCOUET	C. Municipal	
Madame	Céline	MENARD	C. Municipale	
Madame	Marie	LÉGER-GUERRÉE	C. Municipale	
Monsieur	Alexandre	MENSALES	C. Municipal	
Monsieur	Joseph	YANAN	C. Municipal	Pouvoir Mme Christine MORISSON